

SOMME DES DIX PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS DIRECTEMENT VERSÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Dans le cadre de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique, les ministères doivent publier la somme des 10 plus hautes rémunérations qu'ils versent directement.

Pour les années 2018 et 2019, la somme des dix plus hautes rémunérations directement versées par le ministère de la Culture se résume comme suit :

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des dix plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
110 046 018	Ministère de la Culture	2018	1 602 170 €	3	7	120	
110 046 018	Ministère de la Culture	2019	1 609 769 €	5	5	120	

Parmi ces dix rémunérations les plus élevées au ministère de la Culture, 3 sont des femmes en 2018, et 5 en 2019.

Article 37 : Les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants et les établissements publics hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.